



**Justice
& Paix**

POUR PARLER DE PAIX

Revue d'analyse des
conflits internationaux et
des enjeux de paix



Editeur responsable : Timur Uluc • Commission Justice et Paix francophone de Belgique, asbl
Chaussée Saint-Pierre, 208 • B-1040 Etterbeek - Belgique

Comment construire la paix ?
**Regards sur différents
niveaux d'initiative**



SOMMAIRE

ÉDITO page 3

L'ACTUALITÉ : REGARDS ET POSITIONS

Le bal des paradoxes page 4

DOSSIER

COMMENT CONSTRUIRE LA PAIX ?

REGARDS SUR DIFFÉRENTS NIVEAUX D'INITIATIVE

Introduction page 5

Première réflexion

Construire la paix, au cœur de notre société page 6

Deuxième réflexion

La réconciliation :
une présentation brève du concept page 9

PORTRAIT / POINT DE VUE

Rencontre avec Pierre Hazan page 14

BRÈVES

page 15

ÉDITO



Construire la Paix, un impératif du XXI^e Siècle

Dans notre monde actuel, les frontières s'effacent avec la mondialisation et la numérisation. Pourtant, une quête demeure universelle et éternelle : la paix. Elle ne peut plus être négligée.

Notre époque est paradoxale, marquée par des conflits locaux et régionaux motivés par des idéologies extrémistes, des intérêts économiques et des jeux géopolitiques. Les pertes humaines se comptent en milliers, d'Ituri à Marioupol, du Kivu au Dombas...

Il est impératif de s'attaquer aux causes profondes des tensions : la pauvreté, l'injustice, la discrimination. La paix est inséparable du développement et de la justice. Construire la paix, c'est bâtir un monde plus équitable.

La responsabilité de la paix est collective. Les États, les entreprises, les organisations de la société civile, chaque individu a le pouvoir d'agir, de sensibiliser, de dialoguer, de comprendre.

Face aux défis colossaux qui nous attendent, souvenons-nous des paroles de Martin Luther King : *"Vivons ensemble comme des frères, sinon nous périrons ensemble comme des idiots."*

Unissons nos efforts pour la paix, pour notre avenir, pour l'humanité.

Patrick Balemba

Le bal des paradoxes



DANS L'ACTUALITÉ RÉCENTE de ces derniers mois, le continent africain a défrayé la chronique à cause de ce que le président français, Emmanuel Macron, à qualifié d'"épidémie de putschs". On compte en effet 14 tentatives de coups d'État en deux ans, particulièrement dans plusieurs pays francophones comme la Guinée, le Mali, le Burkina Faso, le Niger et le Gabon. Chaque cas est différent, mais il existe plusieurs facteurs de risque récurrents : la corruption, le népotisme, la monopolisation du pouvoir sous des régimes autoritaires, des élections contestées et des mouvements insurrectionnels.

Un autre phénomène refait surface : l'hostilité de la jeunesse africaine vis-à-vis des régimes postcoloniaux qui incarnent l'influence de la France. Beaucoup ont par ailleurs attribué au "sentiment anti-français" le refus du Maroc à recevoir de l'aide humanitaire française après le terrible tremblement de terre du 8 septembre dernier. Avec la force d'un séisme, nous sommes passé-es de la question "pourquoi ne nous aide-t-on pas ?" -attendue en pareille circonstance- au "pourquoi on ne nous aime pas ?" du côté de l'Hexagone.

La guerre entre la Russie et l'Ukraine se poursuit. Certes, elle n'a rien d'une actualité et, tant qu'elle se prolongera, son importance finira par se diluer dans la lassitude d'un monde où les

conflits se bousculent. Un monde où même les conflits, en cours et latents, se disputent la lumière des projecteurs. Mais elle se poursuit, parlons-en !

Le 23 août dernier, un avion d'affaires décollant de Moscou en direction de Saint-Pétersbourg s'écrase après 180 kilomètres de vol avec 10 personnes à bord. Cet "accident", selon les autorités russes, n'aurait rien eu de spectaculaire si un certain Evgueny Prigojine et le numéro deux de la milice Wagner n'avaient pas fait partie des passagers. La fumée de l'avion ne s'était pas encore dissipée que tous les médias rivalisaient déjà pour inviter les meilleur-es expert-es sur leurs plateaux. La thèse de l'attentat commandité par Vladimir Poutine a fait aussitôt l'unanimité. La popularité du mercenaire de 62 ans est montée en flèche en Russie, les spéculations sur sa mort et sur son lieu d'enterrement se propagent encore dans la presse et sur les réseaux sociaux. Certain-es vont jusqu'à affirmer qu'il est toujours en vie, tel un Elvis Presley ! Evgueny Prigojine est devenue une star. Il n'aurait pas pu rêver mieux, lui qui a osé défier avec une vidéo rudimentaire l'intouchable Vladimir Poutine.

Entre-temps, le président ukrainien Volodymyr Zelensky poursuit ses visites en Europe, aux États-Unis, et au Canada, tandis que Xi Jinping s'appête à dérouler le tapis rouge pour Vladimir Poutine. Le Premier ministre polonais Mateusz Morawiecki, qui se montrait comme l'allié indéfectible de l'Ukraine en Europe, a fait volte-face après un conflit sur l'importation des céréales qui pourrait lui faire gagner des voix lors des prochaines élections. La Belgique, elle, regarde attentivement le ciel ukrainien en se demandant s'il serait bien assorti à la couleur grise de ses avions F-16.

L'UE appelle déjà à la création d'un tribunal spécial pour la poursuite des crimes de guerre et contre l'humanité. Ce n'est jamais trop tôt pour y songer. Mais bien que nous connaissions la date, l'heure, la minute exacte du début de la guerre, nous ignorons la seconde où la dernière arme se sera tue.

En attendant, le bal diplomatique continue sur une piste de danse tapie de chars, de drones, de missiles et avions de chasse, de camions remplis de céréales qui attendent aux frontières, de sempiternelles promesses de dialogues et médiations. Dans cette liste à rallonge, la paix n'apparaît pas parmi les invité-es.

En RD Congo, les populations réclament aussi justice, et ça, depuis plus de 30 ans. Il n'est jamais trop tard pour y songer. Le 30 août dernier, la ville de Goma (Nord-Kivu) a été endeuillée après le massacre de près de 60 personnes qui s'apprêtaient à manifester contre la présence de la MONUSCO. Les victimes, pour la plupart des jeunes, ont été brutalement réprimées par l'armée alors que la manifestation n'avait pas encore commencé. Quelques heures après, l'armée se justifiait devant les médias congolais : elle avait visé "des bandits". Trois semaines après, des dizaines de familles enterraient encore leurs enfants.

Nous nous trouvons-là face à un paradoxe sans nom : des jeunes désarmé-es sont criblé-es de balles par les forces "de l'ordre", alors qu'ils et elles manifestent contre la mission de maintien de la paix qui est censée les protéger. Dans le bal des paradoxes, la RD Congo est reine. Il n'y a pas d'Elvis, pas de céréales, ni tribunal ni justice, mais on entend toujours les pas des mères portant les corps de leurs enfants sur les épaules.

Alejandra Mejia Cardona

1. "En résumé...Y a-t-il une 'épidémie de coups d'État en Afrique'?", 11 septembre 2023, RTBF.be <https://urlz.fr/nl9t>
2. Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la Stabilisation en RD Congo.

DOSSIER



Comment construire la paix ? Regards sur différents niveaux d'initiative

Que ce soit par la diplomatie, par des actions de mémoire et de réconciliation qui permettent la réparation post conflit, ou encore par des initiatives citoyennes ou via l'enseignement ou l'Éducation Permanente, les actions pour préserver la paix sont multiples. Ce dossier a pour but de donner à voir quelques-unes d'entre elles...

Construire la paix au cœur de notre société



Chaque citoyen-ne peut s'investir pour une société qui privilégie le dialogue et la résolution pacifique des conflits. L'école et la société civile jouent un rôle déterminant pour éveiller les consciences, réconcilier la mémoire collective, cultiver la démocratie et la coopération entre individus, communautés et États.

AU SEIN DE NOS DÉMOCRATIES,

chacun-e peut contribuer à construire la paix et encourager les citoyen-nés à pratiquer l'écoute et le dialogue démocratique, que ce soit au sein d'une famille, d'un quartier, d'une association, d'une école ou d'une communauté plus large. L'Histoire montre qu'une plus grande participation démocratique diminue la probabilité que les sociétés résolvent les conflits par la violence et la guerre. Or, la paix et la démocratie se construisent à tous les échelons de la société !

En Europe, depuis la fin de la seconde guerre mondiale, les États et la société civile ont su construire et investir dans des institutions – locales, nationales et internationales – pour développer la démocratie, la coopération, la médiation et les processus pacifiques et juridiques de résolution des conflits.

Il est essentiel de rappeler que chacun-e peut agir à son niveau pour construire la paix au cœur de notre société.

La paix n'est cependant jamais garantie et il faut sans cesse agir sur tous les leviers disponibles pour maintenir le dialogue. C'est pourquoi l'Assemblée générale des Nations-Unies a adopté, le 15 janvier 1998, la notion de "culture de la paix" : *"La culture de la paix est un ensemble de valeurs, attitudes, comportements et modes de vie qui rejettent la violence et préviennent les conflits en s'attaquant à leurs racines par le dialogue et la négociation entre les individus, les groupes et les États"*.

Aujourd'hui, l'équilibre géopolitique est confronté à une guerre d'ampleur mondiale en Ukraine et à une reconfiguration des alliances entre puissances. Dans un contexte fragilisé, les organisations internationales créées pour prévenir les conflits – telles que l'ONU – se doivent d'imaginer de nouveaux modèles de coopérations entre États pour construire un nouvel équilibre favorable à la paix (lire le portrait de Pierre Hazan plus loin dans ce numéro).

Si les simples citoyen-nés que nous sommes peuvent se sentir dépassé-es – et même effrayé-es – par la guerre en Ukraine, **il est essentiel de rappeler que chacun-e peut agir à son niveau pour construire la paix au cœur de notre société.**





LES IMMIGRÉ·ES PARTAGENT LES VALEURS DE LEUR PAYS D'ACCUEIL

"Les immigré·es partagent les valeurs dominantes de leur pays d'accueil", révèle une large enquête menée dans 35 pays européens entre 2017 et 2020, portant sur le sens que les individus donnent à la famille, au travail, aux loisirs, aux relations à autrui, à la religion et à la politique¹.

Le politiste Bernard Denni, qui a participé à cette enquête sociologique, en résume les conclusions : "Le brassage des normes et des valeurs entre autochtones, immigrées et étrangers, sur fond d'inégalités sociales, n'est pas toujours un long fleuve tranquille et engendre d'inévitables tensions. Mais ces analyses ne font pas apparaître de clivages entre les valeurs des autochtones et celles des immigrés justifiant un sentiment de menace"². En effet, les personnes d'origine étrangère et les autochtones partagent des valeurs traditionnelles à l'Est et au Sud de l'Europe, et des

valeurs d'émancipation personnelle au Nord et à l'Ouest de l'Europe. "Les politiques d'immigration devraient favoriser davantage ces ressorts sociologiques par lesquels les immigrés deviennent des Européens comme les autres", conclut Bernard Denni.

En réalité, les discours xénophobes ("Les immigrés représentent une menace"), utilisés par les partis d'extrême droite, repris par des partis de droite et surmédiatisés par certains médias, visent à créer un climat de peur et un clivage politique pour capter les votes électoraux des citoyen·nes qui se sentent déclassé·es et précarisé·es dans une société en mal de repères. Pour construire la paix et maintenir une cohésion sociale, il s'agit donc, plus que jamais, d'investir dans l'éducation, la justice sociale et la solidarité au sein d'un projet inclusif au bénéfice de tous les citoyens.

En Belgique,
de nombreux·ses
acteurs·rices
d'éducation populaire
et d'éducation
permanente
sensibilisent
et mobilisent
les citoyen·nes pour
la démocratie,
la justice sociale,
la solidarité et
la paix.

L'école peut développer des compétences essentielles

En France, le célèbre neuropsychiatre Boris Cyrulnik a récemment publié un ouvrage où il identifie le manque affectif chez l'enfant comme facteur de la violence des adultes³. Il plaide dès lors pour enseigner l'empathie à l'école pour prévenir la violence à l'échelle d'une société.

L'espace éducatif constitue en effet un vecteur d'émancipation, où les élèves et les enseignant·es deviennent des agent·es de changement, en prenant conscience des iniquités et des préjugés passés et présents. Il s'agit d'aider les élèves à analyser et transformer leur vision du monde, définie par des influences culturelles, familiales, historiques, religieuses et sociétales, afin de construire une nouvelle vision commune et partagée avec les autres élèves.

Soulignons d'emblée que l'école est une institution de notre société et, à ce titre, reproduit souvent ses inégalités, ses discriminations, ses conflits de valeurs et même ses violences sociales : harcèlement scolaire, vandalisme, conflits entre élèves et enseignant·es, manque de moyens publics, épuisement du corps enseignant, ...

Mais les bonnes volontés et les outils pédagogiques ne manquent pas pour relever le défi : groupes de parole pour désamorcer les situations de harcèlement, groupes de travail pour améliorer le "vivre ensemble" de la classe et de l'école, impulsion positive de la direction de l'établissement, ...

Forte de ces outils et atouts, l'école peut dès lors amener les enfants à se connaître d'abord, à s'apprécier, à comprendre et à envisager avec sympathie les notions de justice, d'égalité, de liberté, de tolérance, de démocratie et leur donner envie d'œuvrer pour un monde plus humain, plus solidaire.

Pour y arriver, l'école doit développer des capacités pour reconnaître et accepter les valeurs requises pour la vie en commun, et apprécier les autres cultures ; des capacités de dialoguer et à modifier son jugement ; des capacités de résoudre les conflits de façon constructive⁴.

1. European Values Study : <https://europeanvaluesstudy.eu>

2. Le Monde, 28/08/2023

3. "Quarante voleurs en carence affective", Boris Cyrulnik, septembre 2023, éditions Odile Jacob.

4. "L'éducation à la paix, pourquoi, comment, le rôle de l'école", Saliou Sarr, professeur, formateur, président de l'EIP/Sénégal et membre de l'équipe pédagogique du CIFEDHOP (Centre International de Formation à l'enseignement des droits de l'homme et de la paix de Genève, Suisse).

5. Etude disponible ici : <https://engagement-migros-ch/fr/news-et-projets/vivre-ensemble/etude-sur-l-amitie>
Lien direct : <https://engagement-migros-ch/fr/news-projets/vivre-ensemble/etude-sur-l-amitie>

6. "The Resolving Conflict Creatively Program: How We Know It Works", Jennifer Selfridge

Un programme modèle à New-York

La ville de New-York a mis en place un projet qui fait aujourd'hui référence : le programme de résolution créative des conflits (RCCP), financé par les écoles publiques de New-York et par une organisation indépendante sans but lucratif⁵. Il comprend :

- ▶ Un programme d'études, de la maternelle au début du secondaire, qui consiste à enseigner plusieurs techniques clés telles que l'écoute active, l'affirmation de soi, la coopération, la reconnaissance de la diversité, l'esprit critique... des compétences pratiquées notamment par le jeu de rôle et la discussion de groupe, en veillant à la participation et à l'interactivité.
- ▶ Une formation continue et une assistance technique permanente pour les enseignant-es.
- ▶ Un programme de médiation assuré par les élèves : en cas de conflit dans la cour de récréation, par exemple, des élèves portant un gilet "médiateur" se proposent pour trouver une solution ensemble.
- ▶ Une formation des parents qui sont appelés à animer, à leur tour, des ateliers destinés à d'autres parents.
- ▶ La formation du personnel administratif, afin que, dans l'exercice de leurs fonctions, ils favorisent la mise en place du programme.

Notons qu'en Europe, les écoles à pédagogie active mettent souvent en place des processus participatifs de médiation des conflits.

L'Éducation permanente en action

Au-delà de l'école, l'ensemble de la société civile joue également un rôle déterminant pour construire la paix au cœur de notre société. En Belgique, de nombreux·ses acteur·rices d'éducation populaire et d'éducation permanente sensibilisent et mobilisent les citoyen·nes pour la démocratie, la justice sociale, la solidarité et la paix. Des associations – telles que Justice & Paix – développent des outils pédagogiques qui permettent aux acteur·rices de la société d'aborder, en public, les enjeux d'un monde plus juste.

Aussi, les acteur·rices du monde culturel mettent en scène notre Humanité en images, en musique, en texte, en spectacle, etc pour ouvrir nos sens et nos émotions à un imaginaire commun, désirable et apaisé.

Christophe Haveaux

L'école peut développer des capacités de dialoguer et à modifier son jugement ; des capacités de résoudre les conflits de façon constructive.

L'AMITIÉ, VECTRICE DE PAIX ?

De l'Antiquité à aujourd'hui, l'amitié a joué différents rôles au sein de nos sociétés. Aux yeux des Grecs anciens, l'amitié était le principe qui tenait ensemble les sociétés, voire l'Univers entier. Durant les périodes troubles, de l'époque romaine au Moyen-Âge, l'amitié était politique : les seigneurs et notables devaient trouver des alliés de confiance pour exercer le pouvoir. Les gestes d'amitié se sont codifiés. À l'origine, se serrer la main démontrait à son interlocuteur·rice que l'on ne tenait pas une arme cachée dans sa main.

Dans nos sociétés contemporaines, où les anciennes structures sociales (couple, famille, relations professionnelles, de voisinage, partis, syndicats, etc) sont

fragilisées, l'amitié incarne désormais une relation privée, durable et fiable, sur laquelle on peut compter au cours de la vie.

Mais l'amitié a aussi un effet civilisateur, comme rempart à la violence et à l'extrémisme. Selon une étude suédoise, les personnes qui font l'expérience du rejet et de l'exclusion dans leur vie quotidienne se montrent plus enclines à rejoindre des groupes radicaux. Une récente étude suisse montre également que les personnes les moins satisfaites de leurs amitiés, ou qui souffrent de solitude, justifient beaucoup plus facilement la violence pour lutter contre les injustices ou défendre leurs convictions⁶.

La réconciliation : une présentation brève du concept



La réconciliation est souvent envisagée de manière interpersonnelle mais on l'envisage peu souvent, comme un enjeu significatif de société. Dans cette courte analyse, nous tentons d'expliquer le concept et pourquoi il vaut le coup de s'y attarder pour un avenir axé sur un (re)vivre-ensemble serein entre les peuples.

LE CONCEPT DE "RÉCONCILIATION"

est un élément crucial dans le domaine du "peacebuilding" (la construction de la paix), en particulier lorsqu'il s'agit de s'attaquer aux racines profondes des conflits et de prévenir la réapparition de nouvelles violences. C'est une notion qui va au-delà de la simple cessation des hostilités ; elle touche aux émotions, à la psychologie et à la société dans son ensemble.

Avec la multiplication des conflits intraétatiques depuis les années 1990, ainsi que la généralisation des opérations internationales de maintien de la paix et la reconnaissance de la sécurité humaine comme un des "piliers du développement", la notion de "postconflit" est devenue une grille de lecture et d'action internationale commune. Défini par les Nations unies, le concept de "postconflit" désigne un modèle idéal de transition après une guerre, au sein duquel institutions internationales, États et acteurs civil-es, privé-es et associatif-ves œuvreraient ensemble pour surmonter

les tensions et (re)construire une paix durable. Toutefois, l'approche institutionnelle du concept connaît encore, à ce stade, certaines fragilités dans ses questionnements fondamentaux et sa méthode¹. En effet, la réconciliation ne peut être imposée de l'extérieur ; elle doit venir du cœur des individus et être adaptée aux particularités culturelles et historiques de chaque société. De plus, la réconciliation ne doit pas être vue comme une simple "étape" dans le processus de paix, mais comme un engagement à long terme pour une coexistence harmonieuse.

C'est dans ce contexte que des concepts clés tels que "la réconciliation" émergent dans le champ des relations internationales. Si ce concept avait déjà été étudié par le passé, c'était surtout dans son aspect de relations interpersonnelles et non pas dans un contexte de conflit armé. À cette époque, l'absence de consensus sur une définition du concept le rend flou et permet ainsi des interprétations et des manipulations. Ce n'est

qu'à partir des années 2000 qu'une réflexion globale est entamée sur le travail de réconciliation post-conflits armés dans les milieux académiques.

Un trajet et une destination

La réconciliation peut signifier l'instauration d'un changement, d'une part (le processus), et l'aboutissement de ce changement (le résultat), de l'autre part. En ce qui concerne le **résultat**, on ne parle plus seulement d'une clôture des hostilités ni de la signature d'un traité de paix, mais bien de "*la formation ou restauration d'une réelle relation de paix entre [des groupes de la] société[s] qui ont été impliqués dans un conflit insoluble, après la résolution formelle de ce conflit*"², comme mentionné précédemment.

Il est important de signaler que cet aboutissement implique l'entièreté de la société, et non pas seulement les responsables politiques. En ce qui concerne le **processus**, les spécialistes identifient généralement trois phases qui peuvent être liées aux étapes de la résolution d'un conflit, c'est-à-dire : 1° l'accord de fin de conflit ; 2° la coexistence ; et 3° la période d'instauration de la paix. L'un d'entre eux, Herbert Kelman, expert



en psychologie sociale, présente les choses comme suit³ :

1. La tolérance mutuelle des parties prenantes. Ceci les amène à accepter de déposer les armes et à entrer en négociation. Cette première phase est toujours liée à l'intérêt personnel (mais partagé) des parties prenantes : le fait que l'état de paix représente pour eux une meilleure situation que l'état de conflit ;
2. Une période d'identification, qui n'est plus seulement une coexistence et un respect des lois (on ne fait pas la guerre), mais aussi une envie de maintenir les liens ;
3. Un stade d'internalisation, où la paix est devenue une valeur pour les différents groupes.

Valérie Rosoux, une autre experte spécialiste des questions de mémoire et de réconciliation dans des contextes de sortie de guerre, présente les choses un peu différemment⁴. Elle estime quant à elle qu'il pourrait être possible d'envisager trois conceptions de la réconciliation :

- Minimale (un accord politique et on se tolère) ;
- Intermédiaire (la coexistence avec convergence des intérêts et besoins de chaque partie) ;
- Maximale (le processus arrive à transcender les divisions du passé entre les groupes). Néanmoins, cette dernière phase n'est pas toujours possible.

Pour résumer ces deux aspects, processus et résultat, on proposera la définition suivante de la réconciliation : *"une idée autant qu'une pratique qui vise la guérison individuelle et collective dans des situations où des torts qui semblent irréversibles ont laissé les gens dans une relation brisée caractérisée par la peur, la défiance et la colère"*⁵.

Une question reste tout de même en suspens : de quelle réconciliation parle-t-on ? Il existe trois approches⁶ dans la manière de concevoir la réconciliation :

Premièrement, il existe l'approche structurelle qui est basée sur les **intérêts réciproques des états et des parties, et travaille sur des mécanismes politiques et sociaux**. Elle se traduit par la mise en place de mécanismes institutionnels et structurels

communs visant à réduire le sentiment de menace, à prévenir tout désaccord et à augmenter le sentiment de sécurité. Il peut s'agir de collaboration politique entre états ex-ennemis, d'interdépendance économique ou encore de force armée commune... Dans le cas d'un conflit intraétatique, les mesures peuvent être de favoriser la liberté d'expression, le retour ou l'instauration de la pluralité politique, etc. Cette approche peut être illustrée par la réconciliation franco-allemande après la Seconde Guerre mondiale, qui a été, entre autres, entretenue par la création d'institutions européennes. Celle-ci a néanmoins été critiquée dans le fait qu'elle implique uniquement les responsables politiques, les élites ou les structures de l'état, mais pas le reste de la population. De plus, elle prend en compte les aspects matériels d'un conflit, mais pas les aspects d'identités de groupes, de valeurs et d'émotions.

Deuxièmement, il existe l'approche psychosociale qui va un cran plus loin. Au-delà des intérêts des parties, on essaie de travailler sur **l'émotionnel, les stéréotypes, les croyances et les préjugés de chaque partie**. Cette démarche vise plus loin que la coexistence, elle comprend les changements de mentalités et le souhait de construire un nouvel horizon ensemble. Cette approche a été développée au regard des manques de l'approche structurelle.

Troisièmement, il existe l'approche spirituelle qui propose d'allier **la compréhension à la (re)création d'une relation entre personnes, via la justice et le pardon**. Elle fait appel aux traditions religieuses ou spirituelles locales. Il s'agit d'une démarche très ambitieuse, qui n'est parfois pas réalisable. Elle vise à aboutir à la réhabilitation dans la société tant des victimes que des auteurs-rices, pour s'appréhender tous

en tant qu'humanité. On peut citer comme exemple Desmond Tutu, en Afrique du Sud, qui a défendu cette approche via son engagement religieux.

*"Un obstacle est que, pour certains et certaines, la réconciliation soit vue comme un sous-produit, un résultat ou même une condition du pardon. Il est indiscutable que le pardon peut parfois être un facteur de réconciliation, mais il n'en est pas un facteur nécessaire"*⁷.

Le pardon, puisqu'il touche à la spiritualité, à la morale ou à la religion, est une composante appartenant à la sphère de l'intimement personnel. En tant que tel, il peut être un élément de réconciliation. Toutefois, dans de nombreux contextes post-conflits, nous constatons qu'il n'y a pu y avoir de réconciliations sans pardon. Le passage devant la justice peut être un moyen d'y parvenir. Par ailleurs, le pardon n'est pas non plus une condition nécessaire à une certaine réhabilitation des auteurs et autrices.

Il est important de préciser que cette classification demeure une grille de lecture, et les conflits sont toujours plus complexes dans la réalité. Une approche n'est pas meilleure que l'autre, et va surtout dépendre des besoins des individus et des collectifs. Des "pièges" existent dans chaque approche. Dans l'approche structurelle par exemple, on va privilégier la réconciliation de fait, basée sur la cohésion sociale et le vivre-ensemble de différents groupes. Il faut se méfier du risque que deux groupes vivent côte à côte, littéralement co-existent, mais que la haine demeure présente. Dans ce contexte, un conflit pourrait resurgir à la moindre étincelle. Tandis que dans l'approche spirituelle, il ne peut y avoir d'injonction. Qui serait-on pour imposer à une victime de se réconcilier avec son bourreau ? Cela restera donc impossible pour beaucoup de personnes.

1. Cattaruzza, Amaël, et al. "Postconflit : entre guerre et paix?". Hérodote, 2015/3 (n° 158), p. 6-15.

2. Bar-Tal Daniel, et al. "The Nature of Reconciliation as an Outcome and as a Process". *From Conflict Resolution to Reconciliation*, 2004, p.14.

3. Kelman, Herbert C. "Reconciliation as Identity Change: A Social-Psychological Perspective". *From Conflict Resolution to Reconciliation*, 2004, p.111-124.

4. Rosoux, Valérie. "Reconciliation as a Puzzle: Walking Among Definitions". *Negotiating Reconciliation in Peacemaking: Quandaries of Relationship Building*, 2017, p.15-26.

5. Krondorfer, Björn. "Introduction. Social and political reconciliation". *Reconciliation in global context: why it is needed and how it works*, 2018, p.1-15.

6. Rosoux, Valérie. "Reconciliation as a Peace-Building Process: Scope and Limits". *The Sage Handbook of Conflict Resolution*, 2008, p. 543-563.

7. O'Leary Seán, et al. "Pour vivre la réconciliation", 2001, p.90.

En quoi cela nous concerne-t-il en tant que belge ?

La réconciliation n'est pas seulement pertinente pour les sociétés déchirées par la guerre. Même pour une nation comme la Belgique, qui n'a pas connu directement de conflits majeurs depuis des générations, comprendre la dynamique de la réconciliation est essentiel pour saisir les nuances des problématiques politiques et sociales actuelles. Cela nous aide, notamment, à mieux appréhender les mécanismes sous-jacents des sociétés du monde entier.

Les conflits, qu'ils soient visibles ou tapis dans l'ombre, ont toujours façonné l'histoire humaine. De l'extérieur, il est facile de supposer qu'une fois un conflit résolu et les armes posées, la vie reprend son cours normal. En réalité, après le cessez-le-feu, commence une phase cruciale : celle de la réconciliation. Si cette étape est négligée, les germes de nouveaux affrontements pourraient prendre racine. Prenons l'exemple de la Seconde Guerre mondiale qui a émergé des vestiges mal résolus de la Première, notamment avec les conséquences du Traité de Versailles de 1919.

La réconciliation est à la fois un processus et un aboutissement. Elle touche aussi bien aux aspects politiques et sociaux qu'aux dimensions émotionnelles et spirituelles. Évoquer la réconciliation, c'est également aborder des thèmes tels que la responsabilité, la victimisation, le pardon et la quête de vérité. Ces concepts sont fondamentaux pour bâtir un futur harmonieux et pacifique entre les nations.

À travers cette humble analyse, inspirée par l'outil pédagogique "Mémoire & Paix", nous voulons souligner la pertinence de la réconciliation pour la Belgique contemporaine. Nous vous invitons donc à explorer cet outil pour approfondir cette réflexion.

Emmanuel Tshimanga



Rencontre avec Pierre Hazan

Pierre Hazan est Conseiller Senior auprès du Centre des Nations Unies pour le dialogue humanitaire à Genève, l'une des principales organisations actives dans la médiation de conflits armés. Depuis mars 2022, il est fellow à l'Académie Robert-Bosch – une fondation allemande basée à Berlin. Pierre Hazan a aussi travaillé au Haut-Commissariat de l'ONU pour les droits de l'homme et a collaboré avec les Nations Unies dans les Balkans. Il a travaillé dans de nombreuses zones de conflit particulièrement en Afrique, dans les Balkans, au Proche-Orient et en Europe.

SON NOUVEAU LIVRE, paru en septembre 2022, s'intitule **Négocier avec le diable, la médiation dans les conflits armés**. Dans les processus de paix, un certain nombre de questions se pose. C'est ce qui a poussé notre interlocuteur à écrire ce livre sur les limites morales que doit se fixer un médiateur-riche. En ce moment, il travaille sur le passé colonial et les initiatives prises en Europe pour affronter ce passé compliqué et ses conséquences pour les afro-descendant-es.

La plupart des processus de paix se soldent par l'usage d'amnisties pour une série de crimes. Celles-ci n'alimentent-t-elles pas souvent un régime d'impunité et de frustrations ? Bien qu'il soit possible d'aboutir à la cessation des hostilités et violences de guerre, peut-on s'y fier pour la consolidation de la paix ?

Il n'existe pas de formule magique dans les processus de paix. L'une des difficultés essentielles réside dans le fait que l'on souhaite à la fois construire un état de droit qui implique forcément de punir les personnes qui ont commis des atrocités telles que des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité ; et de l'autre côté, on souhaite recevoir ces personnes autour de la table pour pouvoir faire la paix. Dès lors, il y a une tension entre deux buts : la justice et la paix qui sont aussi nécessaires l'une que l'autre.

Dans les processus de paix, la justice pénale joue un rôle particulier. Est-elle, à elle seule, indispensable pour rétablir une paix durable? Ne peut-elle pas être, elle-même, un obstacle à la construction de la paix (justice des vainqueurs VS justice concertée)?

Il est évident que si l'on dit à Poutine qu'il va se retrouver enfermé à La Haye, il ne va pas être d'accord. Tout comme il y a eu une tension avec Milošević durant la guerre d'ex-Yougoslavie. Il n'a pas été inculpé mais il a même été invité à la Conférence de paix de Dayton qui a mis fin à la guerre en Bosnie-Herzégovine. Dans ce cas, la paix a pris le dessus sur la justice.

Cependant, on voit qu'il y a des temporalités différentes à la justice. Nous pouvons nous tourner vers un exemple très éclairant qui est celui de l'Argentine. Lorsque l'Argentine est devenue une démocratie en 1983, il y a eu les premiers procès contre certains dirigeants de la junte. Ensuite, des inquiétudes de l'armée sont nées et elle a menacé de reprendre le pouvoir. Les procès se sont alors arrêtés. Il y a eu par la suite la Commission vérité réconciliation. Des amnisties ont eu lieu et c'est seulement des années après qu'une brèche est apparue dans le processus d'impunité, notamment avec la question des disparitions forcées qui constituent un crime continu et a permis de rouvrir un certain nombre de cas. Dès lors, le mur d'impunité s'est écroulé.

En l'espace de vingt ans, il y a eu de la justice pénale, une Commission vérité réconciliation, une amnistie

générale, puis de nouveaux procès. Aujourd'hui, l'Argentine est le pays qui a jugé le plus d'auteurs de crimes à l'exception de l'Allemagne. Ce sont des processus qui s'inscrivent dans une temporalité spécifique.

Le bon médiateur doit-il toujours envisager de négocier avec "le diable" (des criminels "avérés" ou des organisations terroristes)? Quelle serait la limite en termes de concession à ne pas franchir pendant les conflits armés? Quelles sont les méthodes et moyens afin d'éviter les risques de se faire instrumentaliser?

Il ne peut y avoir que des réponses contextuelles à cette question. Il faut faire une analyse scrupuleuse de ce qui est possible d'achever. Il faut déterminer s'il est possible d'identifier avec les différentes parties un certain nombre de points qui peuvent soulager les populations en question. Prenons des exemples concrets.

Entre la Russie et l'Ukraine, il n'est pour le moment pas question d'une négociation globale. Ceci-dit, les deux parties se sont mises d'accord sur les exportations de céréales ukrainiennes et russes afin que certains pays, principalement dans la Corne de l'Afrique, ne vivent pas les secousses d'une famine.

Il y a aussi eu des processus de médiation conduits essentiellement par la Turquie et les Nations Unies et marginalement par le Centre pour le dialogue humanitaire. Cet aspect de la médiation entre l'administration kurde et les autorités turques démontre bien que les deux parties peuvent



continuer à vouloir se battre mais, en même temps, un certain nombre de choses peuvent être négociées. Une médiation soulève souvent des aspects très complexes. Par exemple, dans les processus de nettoyage ethnique, est-ce que des parties tierces doivent faciliter les déplacements de population pour sauver des vies, même si, d'une certaine manière elles font le jeu des purificateurs ethniques? De ce point de vue-là, elles seraient complices d'un crime de guerre.

Une autre question délicate pour les médiateurs peut être illustrée par l'exemple concret suivant. Est-ce qu'un processus de paix qui sacrifie les droits des femmes est légitime, comme ce fut le cas dans le Sahel? Les médiateurs doivent-ils cautionner cela? D'un côté, ce processus permet de sauver des vies en les sécurisant et peut permettre d'arrêter provisoirement les combats et de reprendre une vie sociale et économique. D'un autre côté, les droits d'une partie importante de la population ont été annihilés.

Les accords de Dayton que nous évoquons plus haut sont un dernier exemple de complexité. Ces accords ont permis de mettre fin au terrible

Dans un processus de paix, une tension provient de l'articulation entre la recherche de la paix et la justice que Pierre Hazan a tenté d'explorer au travers de ses publications. La justice elle-même peut être décomposée en un ensemble de satisfactions et de besoins tels que :

- ▶ le droit à la vérité mettant en lumière les exactions qui ont été commises;
- ▶ le droit à la réparation (financière, individuelle, communautaire, symbolique, mémorielle, sous forme d'excuses);
- ▶ les garanties de non-répétition;
- ▶ les processus de démilitarisation, démobilisation et réintégration;
- ▶ les garanties de protection de minorités;
- ▶ l'exercice de la justice pénale (dont le droit international donne un cadre même s'il existe une certaine flexibilité).

conflit en ex-Yougoslavie qui compte au moins 150.000 morts et ayant mené à des événements atroces comme Srebrenica. Dans le même temps, on a créé un État dysfonctionnel au cœur de l'Europe. On voit que rien n'est réglé sur le fond. La guerre a été gelée au lieu d'offrir une véritable paix. Aurait-t-on pu faire mieux ? Aurait-il fallu réécrire les accords de Dayton ? Ces questions se posent et démontrent la complexité que j'ai explorée au sein de mon dernier livre.

Quels sont les défis et l'impact de l'établissement d'une stratégie de justice transitionnelle au sein des états encore en période de conflit ? Nous pensons notamment à la politique de justice transitionnelle (adoptée en janvier 2023) par la République démocratique du Congo ?

Pour rappel, la justice transitionnelle est un ensemble de processus et mécanismes mis en œuvre pour tenter de faire face à des exactions massives qui ont été commises. Ces processus peuvent prendre plusieurs formes et être tant judiciaires que non judiciaires. La justice transitionnelle a plusieurs piliers tels que la recherche de la vérité, les poursuites judiciaires, les réparations, les garanties de non-répétitions ou les réformes institutionnelles.

Plus de trente commissions vérité et réconciliation ont été créées au cours des trente dernières années – les plus connues étant celles établies en Argentine, au Chili, au Salvador, au Guatemala, en Afrique du Sud, au Pérou et au Maroc. Ces commissions sont l'outil principal de l'application effective du droit à la vérité¹. Si certaines commissions vérité et réconciliation ont été totalement perverties (on peut penser à la Gambie et au Burundi), d'autres ont donné des résultats importants (comme en Colombie notamment). Les commissions sont, par nature et du fait de leur composition, liées à la société et aux régimes politiques dans lesquels elles ont été créées. Il est dès lors important de s'assurer que cette dimension politique ne vienne pas instrumentaliser le mécanisme.

Des analyses très précises doivent alors être menées pour éviter que la

stratégie de justice transitionnelle, juridique ou non, serve d'alibi et qu'il y ait une manipulation à des fins politiques. Car la stratégie de justice transitionnelle pourrait alors mener à des résultats aux antipodes de ceux recherchés. Pour éviter ce risque d'instrumentalisation, il faut des garanties d'indépendance et d'impartialité qui sont absolument essentielles pour espérer que ces commissions ou ces mécanismes de justice pénale ou non, parviennent à faire émerger les résultats attendus.

Le nouvel ordre mondial en mutation semble être en intense autorégulation. Après la crise covid-19 et la guerre en Ukraine, le moment de remise en question de la structure des Nations Unies sur le plan démocratique est-il arrivé ? Ne faudrait-il pas nous attendre à une nouvelle reconfiguration géopolitique mondiale avec la montée du "Sud-global" et l'implication de la Chine ?

Premièrement, le Conseil de Sécurité des Nations Unies est paralysé du fait de deux blocs qui s'opposent. D'un côté il y a les Occidentaux appelés les P3 et d'un autre côté la Russie et la Chine.

Deuxièmement, le Conseil de Sécurité est une émanation de l'après Seconde Guerre mondiale de 1945 et ne répond pas du tout aux enjeux contemporains. Bien qu'il y ait eu une tentative de refonte du Conseil de Sécurité dans les années 2000, elle n'a jamais abouti – en partie car plus d'un pays par continent voulait devenir un membre permanent du Conseil.

Aujourd'hui, du fait de la configuration et des tensions internationales, les Nations Unies sont en voie de marginalisation. L'autorité même du Secrétaire Général est remise en question. La grande question est celle de reconstruire un éthos global. Nous sommes, à l'heure actuelle, dans un processus de négociation voire de renégociation. En effet, depuis 1945

et, particulièrement depuis la chute du mur de Berlin, le monde occidental a fixé les normes et était la boussole sur le plan international. Aujourd'hui, ce système est en perte de vitesse.

Cela pose plusieurs questions, est-ce que l'Assemblée Générale des Nations Unies va être en mesure de jouer un rôle ? Celle-ci donnerait-elle une voix égale à tous les pays ? Est-ce que de nouvelles configurations vont apparaître, telle que la COP sur le climat qui offre une place à la société civile ?

On est dans un processus de délitement de l'ordre international que l'on a connu qui n'a pas encore mené à la création d'un autre. C'est un moment à la fois d'opportunités et de dangers. Cette période offre de nouvelles perspectives de médiation. La Chine, par exemple, joue un rôle de médiation entre l'Arabie saoudite et l'Iran. Ou encore le Président Biden qui a servi de médiateur entre Israël et le Liban, bien que le Liban ne reconnaisse pas cet État. Beaucoup d'aspects sont en évolution mais, en même temps, il n'est pas possible d'avoir une vision claire des accords sur les normes à venir.

En quoi ces enjeux de paix nous concernent-ils en Belgique ? Que peuvent faire la société civile belge et les citoyens belges pour soutenir ces enjeux depuis la Belgique ?

D'une part, il faut être en lien avec la société civile dans les pays concernés et bien comprendre les dynamiques politiques et sociales. D'autre part, il est important d'identifier les pas qui peuvent être réalisés et, enfin, tenter d'entrer en débat et en co-construction avec l'État belge. La Belgique, du fait de son passé, a en effet noué des liens particuliers avec un certain nombre de pays, ce qui lui donne de ce point de vue, une certaine responsabilité dans ces contextes difficiles (tels qu'au Rwanda et au Burundi).

**Louise Lesoil et
Nathalie Vanaubel**

1. Contrairement aux tribunaux traditionnels, elles sont principalement centrées sur les victimes et leurs témoignages. Elles permettent aux survivants de raconter leurs expériences et leurs souffrances qui constituent une partie importante de l'analyse des formes de violence et permettent à la commission de produire un rapport final complet – Note d'une des deux autrices.

BRÈVES

BILAN POSITIF POUR NOTRE PRÉSENCE AU SALON VALÉRIANE, DE NATURE & PROGRÈS !

D'une part, de nombreux passages sur notre stand de sensibilisation à la consommation de ressources naturelles, pour des discussions toujours plus enrichissantes ! D'autre part, la conférence d'Aurore Stéphant (SystExt) sur les enjeux de l'exploitation minière et la consommation de métaux a été un moment pour aborder les pratiques de l'exploitation minière au 21^{ème} siècle et leurs conséquences sur l'environnement et les populations locales. Celle-ci a été suivie d'un débat animé sur les alternatives à notre consommation actuelle de ressources minières, avec Géraldine Duquenne (ETOPIA).



SORTIE PROCHAINE DE L'ÉTUDE SUR LES ENJEUX DE PAIX DANS L'UNION EUROPÉENNE

Au travers d'un état des lieux des perspectives de défense de l'Union européenne, en passant par une explication sur la (re)militarisation de l'Europe et par le fonctionnement de la réglementation de l'industrie de l'armement, cette étude vise à porter ces questions auprès du grand public, en encourageant une vision critique par rapport à celles-ci.

Cette étude présentera également une culture de paix engagée, citoyenne, active et concrète, toujours orientée vers le respect des droits humains, le droit international et la démocratie... Avec, bien entendu, des pistes d'actions dont chacune et chacun pourra se saisir !

À suivre ...

PARTICIPATION À L'AUTOMNE DES SOLIDARITÉS



Lors de l'édition 2023 de l'Automne des solidarités de la commune d'Etterbeek, la Commission Justice et Paix et le Réseau européen pour l'Afrique centrale ont choisi de tourner les projecteurs vers des acteurs et actrices du changement qui contribuent à la démocratie en RD Congo. C'est pourquoi nous avons organisé, le 05 octobre dernier, la table-ronde "Élections en RD Congo : une démocratie en sursis ?".

Nous avons échangé avec des hommes et des femmes qui essaient, non sans peine, de combler les vides laissés par l'Etat. Nous parlons-là d'une RD Congo qui bouge, qui a soif d'un avenir meilleur et qui n'attend pas que le chemin soit tracé par d'autres parties prenantes. Nous avons également analysé le processus électoral actuel, qui fait fi des priorités des populations à l'Est du pays où règnent les conflits et la précarité.



Justice & Paix

OUTIL PÉDAGOGIQUE :

"MÉMORISATION : LA RÉCONCILIATION DES MÉMOIRES"

Lors d'un conflit, différentes parties s'opposent. Après le conflit, ce sont les mémoires qui se déchirent. À côté des vérités dites "historiques" se déploient, au cœur de chaque société, des vérités et vécus plus subjectifs, et aux contours moins fixes. Prendre en compte cette question de la mémoire est fondamental dans les contextes d'après-guerre ou après des violations et crimes commis. Cela permet d'amorcer une réconciliation effective entre les parties et, plus généralement, permettre un vivre ensemble durable. **La mémoire est donc intimement liée à la société, tout comme le travail de mémoire l'est à la démocratie.** Mais réfléchir à ces questions de mémoire et de réconciliation

n'est pas qu'un enjeu pour les sociétés en souffrance. C'est tout aussi important pour des sociétés qui n'ont plus directement vécu de guerre civile ou internationale depuis longtemps. Car comprendre les enjeux liés au travail de mémoire, c'est avoir une compréhension plus fine des questions politiques et sociales actuelles et parvenir à décoder le fonctionnement des sociétés, ici et ailleurs.



**ABONNEMENT DE SOUTIEN
AU "POUR PARLER DE PAIX"
DE JUSTICE ET PAIX
À PARTIR DE 15 €
À VERSER SUR LE COMPTE
BE30 0682 3529 1311**

DONS

**Soutien financier : déductible fiscalement
à partir de 40€ par an.**

À verser au compte BE30 0682 3529 1311
avec la mention "DON".

Pour tout renseignement à propos d'un don ou d'un legs,
merci de bien vouloir prendre contact :

Tél. +32 (0)2 896 95 00 - samia.mhaoud@justicepaix.be

CONTACTS

Alda Greoli, *présidente*

Timur Uluç, *secrétaire général*

Samia Mhaoud, Patrick Balemba, Martin Dieu,
Alejandra Meija, Emmanuel Tshimanga,
Mikael Franssens, Laure Didier et Sarah Verriest,
permanent-es

Volontaires ayant collaboré à ce numéro :

Christophe Haveaux, Louise Lesoil,
Nathalie Vanaubel.

Design : www.acg-bxl.be

Dessin : <http://lucilevanlaecken.com/>

N'hésitez pas à nous contacter !

Commission Justice et Paix
francophone de Belgique, asbl
Chaussée Saint-Pierre, 208
B- 1040 Etterbeek - Belgique

Tél. +32 (0)2 896 95 00

E-mail : info@justicepaix.be

[facebook.com/justicepaix](https://www.facebook.com/justicepaix)

Twitter : [@Justice_et_Paix](https://twitter.com/Justice_et_Paix)

www.justicepaix.be

